RAPPORT

TRÉS-CURIEUX

FAIT A LA COMMUNE DE PARIS,

SUR

L'ENORME DÉPENSE

DES

PRISONNIERS DU TEMPLE.

Ne soyez plus surpris, Citoyens, si les denrées renchérissent, les entropophages de la tour du Temple que vous croyez traiter en prisonniers, ne consomment qu'environ cent livres de bœuf et vingt-cinq livres de lard par jour, et en vingt-cinq jours pour mille cinq-cent-quarent-quatre liv. quinze sous de volailles. Voyez le Rapport ci-après fait à la Commune.

SUIVANT le compte qui a été rendu et entendu avec beaucoup d'intérêt à la commune, Louis XVI et sa famille ont au Temple douze officiers de bouche:

Un chef de cuisine.

Un rotisseur.
Un garçon de cuisine.
Un laveur.
Un tourne-broche.
Un chef d'office.
Un aide.
Un garçon.
Une garde d'argenterie.
Trois servans.

Le Déjeûner.

Le matin, le chef d'office fait servir pour le déjeûner,

Sept tasses de café.
Six de chocolat.
Une cafetière de crême double.
Une caraffe de sirop froid.
Une d'eau d'orge.
Une limonade.
Trois pains de beurre.
Une assiette de fruits.
Six pains à café.
Trois pains de table.
Un sucrier de sucre en poudre.
Un de sucre cassé.
Une salière.

Tout n'est pas consommé par les prisonniers, le restant sert à alimenter

WING/ROSENTHAL 2021090500

trois personnes qui les servent à la tour; et les douze officiers dont on vient de parler.

Le Dîner.

A dîner, le chef de cuisine fait servir, trois potages et deux services, consistant les jours gras, en

Quatre entrées.

Deux plats de rôt, chacun de trois pièces.

Quatre entremets.

Les jours maigres.

Quatre entrées.

Trois à quatre grasses.

Deux rôts.

Quatre à cinq entremets.

Dessert.

Le chef d'office ajoute principalement pour le dessert,

Une assiette de poires.

Trois compotes.

Trois assiettes de fruits.

Trois pains de beurre.

Deux sucriers.

Un huilier.

Une bouteille de vin de Champagne.

Un petit carafon de vin de Bordeaux.

Un petit carafon de Malvoisie.
Un petit carafon de Madère.
Sept pains de table.

Pour ceux qui dînent ensuite de la déserve;

Un pain de deux livres.
Deux bouteilles de vin de table.

Le Souper.

Le souper consiste en trois potages et deux services.

Les jours gras, ils sont composés de

Deux entrées.
Deux rôts.
Quatre à cinq entremets.

Les jours maigres.

Quatre entrées maigres.
Deux à 3 grasses.
Deux rôts.
Quatre entremets.

Dessert.

Le même qu'à dîner, excepté le café.

Le fils de Louis XVI a ordinairement un petit souper à part.

L'augmentation des mets à dîner et à souper, les jours maigres, vient de ce que Louis XVI observe réguliérement

l'abstinence et le jeûne, les jours prescrits par l'église, et que ses convives ne les observent pas : lui seul boit du vin, ses convives ne boivent que de l'eau.

La desserte de la table est d'abord abandonnée aux trois servans dans la tour, qui font passer le restant à la cuisine et à l'office. On y ajoute quelques plats, du pain et du vin.

Pendant les vingt premiers jours, le boulanger a fourni pour dix livres de pain à 4 et 5 sous la livre.

Pendant le même temps, le boucher a fourni environ cent livres de viande par jour, à raison de 13 sous la livre.

Le chaircuitier a fourni, dans les derniers jours d'août, environ vingt-cinq livres de lard par jour, à raison de seize sous la livre.

Depuis le 16 août jusqu'au 9 septembre, il a été fourni pour mille cinq cents quarante-quatre livres quinze sous de volaille, ce qui fait environ cinquante-six l. par jour.

La consommation en poisson de mer et de rivière a été d'environ neuf à dix liv. par jour.

Un fruitier a livré à la même époque un mémoire de légumes qui n'en porte la dépense qu'à quatre livres; mais alors, et jusqu'à la fin d'octobre, un commissionnaire de Versailles en apportoit des potages du château, à raison de quinze liv. la voiture.

Le même fruitier a fourni du 13 au 31 août, pour mille liv. de fruits, dont quatre-vingt-trois paniers de pêches pour le prix de quatre cens vingt-cinq liv.

La consommation journalière du beurre, des œufs et du laitage a été, pendant les 27 premiers jours, d'environ quarante liv.

Les fournitures, à cette époque, portent quatre cens vingt-huit livres de gros beurre frais,

Cent soixante petits pains de beurre,

Deux mille cent cinquante-deux œufs frais du jour et de la semaine,

Cent onze pintes de crême double et simple.

Quarante-une pinte de lait.

Mémoire pour sucre, café, chocolat, vinaigre, épiceries, mille quatre-vingt-six livres.

Trois mémoires portant deux cens vingt-huit bouteilles de vin de Champagne et de table, le premier à quatre livres la bouteille, le deuxième à vingt sous.

Il en a été fourni dans le même temps plusieurs bouteilles des caves du ci-devant roi.

Un porteur-d'eau a fourni pour quatre livres d'eau par jour.

Il a été fourni à cette même époque pour mille cinq cens seize livres de bois.

Deux cens quarante-cinq livres de charbon.

Quatre cens livres de bougies.

La dépense pendant le mois de septembre a été moins considérable.

Le boulanger a continué à fournir pour environ dix livres de pain par jour.

Egalement le boucher n'a plus fourni que soixante-six livres de viande par jour.

Le charcutier que dix-huit livres de lard.

La volaille et le gibier ont peu diminué.

La dépense en poisson a diminué de près de moitié.

Le fruit des deux cinquièmes.

Et il n'a été consommé dans tout le mois, que quatre-vingt-six paniers de pêches, montant à quatre cens trente livres.

Les fournitures en crême et beure, ont diminué d'nn quart, et la dépense totale environ de moitié.

Les deux chefs ont présentés quatre bordereaux, montant à vingt-huit mille sept cent quarante-cinq livres six sous quatre deniers.

« Le conseil général, après avoir entendu le rapport des comissaires du Temple, sur la dépense de bouche des détenus, arrête que les citoyens de Launay, Caron, Murinot et Duval Destoing, sont nommés commissaires, à l'effet d'ordonnancer et vérifier les mémoires de la nourriture de la ci-devant famille royale; arrête en outre que copie dudit arrêté sera envoyée à la Convention nationale»

Case
Wing
oDC
137.08
F73
v.17
no 33

Voilà, citoyens, l'économie de la table de vos prisonniers, de ceux qui ont cherché à vous priver des premiers besoins. A-t-on jamais accordé pareil traitement à des assassins? Est-ce parce qu'il a été qualifié chef de la nation que vous lui accordez? En ce cas vous êtes encore royalistes et non républicains.

Encore une fois, traitez-les comme ils le méritent, en vrais prisonniers, en vrais criminels; c'est le moyen de leur faire avoir le repentir de leurs exécrations.

Oui, citoyens, la méprise est grande; j'ai cru comme vous que ces bouches friandes n'avoient que quatre francs par jour, tandis que leur consommation se monte à quatre cents livres, ce qui égale presque la dépense d'un batalllon de 500 hommes qui se sacrifient pour la Patrie.

Combien y en a-t-il de moins criminels que Louis XVI, qui gémissent dans les cachots, sous le poids de leurs fers, n'ayant que du pain et de l'eau? L'on a raison de dire que les plus coupables sont les moins punis!

De l'imprimerie de P. PROVOST, rue Mazarine, N°. 1709.

THE NEWBERRY
LIBRARY